



Rédaction : Christelle GARENAUX, Catherine CHAGOT, Nicolas DELANNOY, Karine GOUDEZEUNE, Christophe RYCKEBUSCH

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

LE SECRETARIAT EST JOIGNABLE EXCLUSIVEMENT PAR TELEPHONE, MAIL OU SUR RENDEZ-VOUS

RÉUNION DE CONSEIL DU JEUDI 9 JUIN 2022

Excusé : Daniel Robe (pouvoir à Nicole Bastien)

Benjamin Mignien quitte la séance à 20h50 pour raison professionnelle (pouvoir à Christophe Ryckebusch)

Secrétaire de séance : Eric Barbier

PROLONGATION DU CONTRAT DE MME WILLIER JUSQUE FIN MAI : Nous avons jugé utile de prolonger le contrat de Mme Williers, qui devait expirer fin mars, pour parer aux absences de personnel (en cas de maladie), pour les occupations de la salle des fêtes et pour procéder au gros nettoyage de printemps, par exemple au nouveau vestiaire. Merci à Véronique Willier pour son travail irréprochable !

AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA CAPSO POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX : Les documents pour ces demandes doivent désormais être transmis de façon dématérialisée aux services compétents de la CAPSO, qui pourront indiquer directement les pièces manquantes pour la complétude des dossiers, sans passer par un retour en mairie.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA CIRCULATION DE LA RD 217, AUX CROISEMENTS DU CHEMIN DU TIRET ET DE LA RUE DU PARADIS : Cette demande de Muncq-Nieurlet a pour but de faire ralentir la circulation. Cette proposition a été refusée à l'unanimité. Cela serait, à notre avis, encore plus accidentogène.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 1 : Les crédits étant insuffisants pour le nouveau vestiaire du terrain de football dans le budget primitif, la trésorerie nous a demandé d'ajouter des crédits. Pour cela un simple changement de jeu d'écriture sera exécuté pour rééquilibrer les comptes.

RÉVISION DE LA PARTICIPATION DEMANDÉE À PROCIVIS (ENTRETIEN DE 2 PARCELLES RÉSIDENCE DE LA HEM) : Depuis plusieurs années nous entretenons les deux parcelles à côté de la station d'épuration pour 180 € / an (versé par Procivis). Plus constructible depuis le dernier PLUI, l'entretien est

effectué par notre employé communal. Avec l'augmentation des différents coûts, nous demandons une révision de ce tarif à hauteur de 300 € / an.

TRANSPORT SCOLAIRE DU RPI : Suppression du transport le midi : Lorsque la cantine de Muncq-Nieurlet sera opérationnelle, le nombre d'enfants prenant le bus le midi va se réduire considérablement. La suppression de celui-ci ferait faire une économie de 6 000 € pour chaque commune.

Nous sommes en attente de la répartition des classes pour connaître les besoins du transport en commun le midi. Des devis seront faits en amont pour anticiper ce changement. Pour le midi, nous sommes favorables au maintien de ce transport pour les Recquois avec éventuellement un minibus. Muncq-Nieurlet assumera seul son retrait.

D'autre part, il y a un fort rajeunissement dans le hameau de Cocove et une demande d'extension du transport scolaire (matin et soir) est à envisager. Des demandes ont été faites aux transporteurs.

CENTRE AÉRÉ (ADOPTION DE NOUVELLES MODALITÉS DE PARTICIPATION) : Le Conseil Municipal souhaite que la participation des familles de Recques soit égale à celles de Muncq-Nieurlet. Aussi, la commune remboursera 4 € / jour de présence et par enfant pour les 14 jours de centre aéré. Les modalités seront précisées ultérieurement.

Nous réétudierons ce sujet à l'automne. Le souhait du CM est de maintenir le centre aéré de Muncq-Nieurlet, qui est un lieu de vie, de rencontres pour les enfants mais surtout un service rendu aux familles.

MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES : A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires sera assurée sous forme électronique. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Considérant la nécessité de se

donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la publicité par publication papier (disponible au secrétariat mairie). Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan des travaux au stade : Les travaux ont commencé fin 2021 et se sont poursuivis sans interruption, les premières factures sont arrivées début 2022.

Aides restant à percevoir : FAFA 35 000 €, département 18 750€, DSIL 16 580,30€, Région 51 331,42 €, soit un total de 121 661,72 €.

Reste à payer à ce jour : démontage et remontage du préau cet été. Coût supplémentaire 3 980,92 € par E.G.C., Enlèvement de la vieille buvette et de la roulotte, remplacement par un grillage souhaité par le RFC. Devis 2 773,20 €. Aucune décision n'est arrêtée pour le moment. Changement d'un boîtier de raccordement électrique, Devis 662,40 €.

Révision de la liste des locaux pour présentation à notre assureur : la MAIF

L'inauguration est prévue le vendredi 9 septembre vers 17h30, suivie d'un apéritif dinatoire.

Réparation d'une avarie à la chaudière de notre chaufferie : Les répétitions multiples de coupures de courant lors de la tempête Eunice du 18 février dernier ont endommagé un programmeur électronique de cette chaudière, qui a dû être remplacé en urgence. Paiement de la réparation de cette dernière de 1 332 €, minorée de 150 € de franchise.

Réparation des fissures à l'église : Celles-ci ont été colmatées par l'ADLC. D'autres « culs de lampes » nécessiteront la même consolidation. Coût de la main d'œuvre 250 €, matériaux en sus.

Deux tombes ont été consolidées dans la foulée.

PLUI : Nous avons été informés par la CCRA que notre PLUI de 2017 sera mis en révision à partir de 2024. Ce nouveau document risque d'accentuer encore les restrictions car nous serons obligés d'y intégrer le nouveau règlement ZAN (Zone de non-artificialisation nette), très imprécis pour le moment !

Remplacement des éclairages publics en LED, 2ème moitié : La FDE nous a conseillé de revenir aux tarifs conventionnés car elle doute de ne pouvoir maîtriser l'inflation qui va arriver : c'est ce que nous avons fait. Dans cette 2^{ème} partie de travaux, Habitat Hauts de France prendra à sa charge le remplacement des 6 lampadaires dans leur lotissement, rue de Polincove. Puisqu'il n'est pas encore rétrocedé, l'entretien est à leur charge. Un état des lieux aura lieu le jeudi 22 juin à 9h30.

Rencontre du 4 mai avec les élus de Muncq-Nieurlet à la demande du CM : Comme demandé dans le courrier initial, tous les sujets ont été abordés (projet école, projet cantine, transport scolaire). La cantine de Muncq-Nieurlet ouvrirait en janvier 2023, avec le même fournisseur et le même tarif, avec une gestion communale. Cette décision nécessitera une modification des horaires de nos 2 employées, probablement une augmentation du prix des repas au vu de l'inflation et de l'augmentation du coût de la matière première. Les enfants allant à l'école de Muncq-Nieurlet mangeront à la cantine de Muncq et vice-versa pour Recques.

Mr le maire de Muncq-Nieurlet nous a présenté le projet d'école qui est estimé à 1 300 000 €, qu'il pense opérationnel en 2024.

Création d'un arrêt supplémentaire pour les collégiens : Nos homologues de Muncq-Nieurlet ont été avisés de cette acceptation à partir du 9 mai pour des raisons de sécurité.

Chapelle : La remise en état de la montée de la chapelle nous a coûté 800 €. Mr Biat s'était engagé à participer à cette remise en état. Cela aurait pu être plus onéreux sans le bénéfice des cailloux de rabotage du C.E.R d'Audruicq et des travaux bénévoles de Mr Garénaux et Mr Douilly. L'élimination du poteau électrique qui lézardait le côté de la chapelle a été réalisée par Enedis.

Pour le 15 août prochain, des travaux sont nécessaires. Un contact est pris par Muncq-Nieurlet avec l'A.D.L.C mais pas d'intervention possible avant l'automne.

Ordures ménagères : La nouvelle donne dans le ramassage des ordures ménagères va nous amener à être très vigilants sur les dépôts sauvages.

Sachant que des déchèteries sont à disposition gracieusement à Louches, Audruicq, Oye-Plage, il est inadmissible de retrouver des amas de détritiques déposés dans des zones désertes qui, pour atterrir là, ont bel et bien été acheminés en voiture ! **Tout contrevenant s'expose à des poursuites.**

Entretien des haies et des filets d'eau : La commune procède actuellement au fauchage le long des chemins communaux. Il est demandé aux riverains, comme le veut le code rural, de procéder régulièrement à l'entretien des caniveaux, des haies et des trottoirs.

Pour toute question ou demande, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, des adjoints et conseillers, nous sommes à votre écoute